



**Objet : Modalités d'inscription en Thèse d'exercice pour 2021-2022**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Si vous étiez inscrit en 6<sup>ème</sup> Année Thèse d'Exercice en **2020-2021** et que vous souteniez votre thèse d'Exercice **avant le 17 Décembre 2021**, vous n'avez pas besoin de vous réinscrire pour 2021-2022 en Thèse d'Exercice.

Si ce n'est pas le cas, les modalités de réinscription en 6<sup>ème</sup> Année de Pharmacie - Thèse d'Exercice pour l'année universitaire 2021-2022 auront lieu **entre le 15 Septembre 2021 et le 30 Octobre 2021** – **Délai de rigueur** - et seront les suivantes :

**1<sup>er</sup> CAS**

**Vous étiez inscrit(e) en 6<sup>ème</sup> Année de Pharmacie – Thèse d'Exercice durant l'année universitaire 2020-2021 :  
Vous devez :**

**→ AVANT VOTRE INSCRIPTION UNIVERSITAIRE :**

1/ Il vous faudra **impérativement acquitter la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 92 euros** sur le site internet du CROUS : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

2/ Imprimer l'attestation de paiement.

Vous trouverez **toutes les informations CVEC sur le site internet suivant** : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

→ Télécharger sur le site Internet de la Faculté de Pharmacie (rubrique Formations – 6<sup>ème</sup> Année) **d'autorisation de réinscription en Thèse d'Exercice pour 2021-2022** :

<https://www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/formation/cursus-des-etudes-pharmaceutiques/6eme-annee-de-pharmacie>

→ **Prendre contact avec l'enseignant qui dirigera votre thèse d'exercice afin qu'il signe ce formulaire (si cela n'a pas déjà été fait).**

→ Vous connecter à l'adresse suivante :

<https://apoweb.universite-paris-saclay.fr> afin de vous inscrire **en ligne** en 6<sup>ème</sup> Année Thèse.

→ Lors de votre inscription en ligne, il **vous sera demandé de déposer les pièces à fournir sur la plateforme PJWEB (y compris le dépôt de sujet signé de l'enseignant.**

→ Si votre dossier est complet, vous recevrez par retour de courrier vos certificats de scolarité.

**2<sup>ème</sup> CAS**

**Vous avez été déjà inscrit(e) en 6<sup>ème</sup> Année de Pharmacie – Thèse d'Exercice mais pas en 2020-2021 :  
Vous devez :**

**→ AVANT VOTRE INSCRIPTION UNIVERSITAIRE :**

1/ Il vous faudra **impérativement acquitter la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 92 euros** sur le site internet du CROUS : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

2/ Imprimer l'attestation de paiement à votre dossier d'inscription.

Vous trouverez **toutes les informations CVEC sur le site internet suivant** : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

→ Télécharger sur le site Internet de la Faculté de Pharmacie **la fiche d'autorisation de réinscription en Thèse d'Exercice** :

<https://www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/formation/cursus-des-etudes-pharmaceutiques/6eme-annee-de-pharmacie>

→ **Prendre contact avec l'enseignant qui dirigera votre thèse d'exercice afin qu'il signe cette autorisation.**

→ Dès lors que vous avez en votre possession l'attestation CVEC et l'autorisation de réinscription signée de votre Directeur de thèse, **merci d'envoyer un message avec votre Nom/Prénom/N° Etudiant à [scolarite-these.pharmacie@universite-paris-saclay.fr](mailto:scolarite-these.pharmacie@universite-paris-saclay.fr)** afin que nous vous donnions l'accès à l'inscription en ligne sur APOWEB <https://apoweb.universite-paris-saclay.fr>

→ Lors de votre inscription en ligne, il **vous sera demandé de déposer les pièces à fournir sur la plateforme PJWEB (y compris l'autorisation d'inscriptionsigné de l'enseignant.**

→ Si votre dossier est complet, vous recevrez par retour de courrier vos certificats de scolarité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Chef du Service Scolarité

Patricia BUFFAT



**ATTENTION : La Thèse d'Exercice doit impérativement être soutenue dans un délai de 2 ans suivant la validation de la 6<sup>ème</sup> Année de Pharmacie (6<sup>ème</sup> Année validée à partir de 2015-2016) (Arrêté du 8 Avril 2013).**

Rue Jean-Baptiste Clément 92296 CHATENAY-MALABRY Cedex

Tél. : 01.46.83.53.46 – Fax : 01.46.83.58.40 – Email : [patricia.buffat@universite-paris-saclay.fr](mailto:patricia.buffat@universite-paris-saclay.fr)